

DOSSIER DU SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL



OBLIGATOIRE

ADHÉSION ET SUIVI OBLIGATOIRES - PIÈCES ÉMISES PAR LE SERVICE À CONSERVER

RPC-SUP-030

Classer ici les pièces réelles. Ce registre d'indexation ne remplace jamais le contrat, rapport, certificat, avis ou décision émis par le tiers compétent.

ÉTABLISSEMENT

DOSSIER / ÉQUIPEMENT

PÉRIODE

EMPLACEMENT DES ORIGINAUX

Pièce réelle / équipement	Prestataire / organisme	Numéro ou référence	Date	Échéance / validité	Réserves / observations	Action et preuve de levée	Emplacement / lien	Visa

DOSSIER DU SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL - CONTENU ET ACTIONS



OBLIGATOIRE

ADHÉSION ET SUIVI OBLIGATOIRES - PIÈCES ÉMISES PAR LE SERVICE À CONSERVER

RPC-SUP-030

Vérifier le contenu réel du dossier et tracer les pièces manquantes.

CONTENU ATTENDU DU DOSSIER : Conserver l'adhésion et les appels de cotisation, les coordonnées du service, la fiche d'entreprise établie par le service, les échanges utiles, les convocations et les documents administratifs de suivi sans archiver de diagnostic médical. Chaque année, transmettre au service le document indiquant l'effectif, les catégories de travailleurs et les risques professionnels auxquels ils sont exposés, puis classer la preuve d'envoi.

Élément attendu	Présent / sans objet	Pièce ou référence	Écart / action	Responsable	Échéance	Clôture / visa